



# **CHARTRE DE L'USAGER ESPACE PUBLIC NUMERIQUE CENTRE SOCIAL EMILE JOURDAN**

**REGISSANT L'USAGE DE L'INTERNET  
DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS  
DANS LE CADRE DES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES**

## La présente charte définit les relations Entre d'une part

- L'Espace Public Numérique, CS EMILE JOURDAN

### Ci-après dénommé « l'EPN »

### Et d'autre part

- L'utilisateur

### Ci-après dénommé « l'Usager »

(Lorsque l'usager est un mineur, l'utilisation qu'il fait des services de l'EPN s'effectue avec l'accord et sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale. Ceux-ci sont garants du respect par l'usager mineur de la présente charte.)

## 1. Accès aux services proposés par l'EPN

L'accès aux différents services proposés par l'EPN est conditionné par l'adhésion de la présente charte et au respect de ses dispositions, traduites par un règlement intérieur.

Le **droit d'accès** de chaque Usager est **personnel, incessible et temporaire**. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel tacite. Il disparaît dès que son titulaire ne répond plus aux critères de la présente charte, et, éventuellement, dans le cas des sanctions prévues à l'article 5.

## 2. Conditions générales d'utilisation des services proposés par l'EPN

### 2.1. Identification de l'Usager

#### 2.1.1. Identification personnelle

L'Usager communique ses coordonnées exactes, et celles des titulaires de l'autorité parentale s'il est mineur, à l'EPN qui doit les conserver.

L'Usager s'engage à informer l'EPN de toute modification concernant sa situation, notamment en cas de changement d'adresse.

#### 2.1.2. Données d'identification de l'Usager

L'accès aux services par l'Usager est conditionné par l'utilisation de procédés d'identification et d'inscription.

### 2.2. Restrictions d'usage

#### 2.2.1. Respect des normes légales

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Internet, les réseaux et les services de communication en ligne ne sont pas des zones échappant au droit.

#### **Sont notamment interdits :**

- l'atteinte à la vie privée d'autrui et l'utilisation des données personnelles d'une personne sans son autorisation ;
- la diffamation et l'injure ;
- les atteintes aux bonnes mœurs et à l'ordre public ;
- **l'utilisation ou la copie d'une œuvre de l'esprit en violation des prérogatives des titulaires des droits d'auteurs (par exemple : un morceau de musique, une photographie, un livre, un site web) ;**

- **l'utilisation d'un objet soumis aux droits voisins en violation des prérogatives des titulaires des droits voisins (par exemple : interprétation d'un artiste-interprète, enregistrement d'un producteur, émission de télévision) ;**
- **l'utilisation d'un logiciel sans l'autorisation de son auteur ;**
- le contournement d'une mesure technique de protection ;
- la contrefaçon d'une marque ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence;
- l'utilisation de contenus susceptibles de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine, à l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité.

#### 2.2.2. Limitations conventionnelles

**L'utilisation des services doit être conforme aux valeurs fondamentales du service public et en particulier aux principes de neutralité religieuse, politique et commerciale.**

L'EPN peut interdire l'accès ou la mise en ligne de sites ou services normalement accessibles sur Internet, qu'il estime incompatibles avec la mission qui lui est confiée.

Est notamment **interdit** à l'Usager l'accès aux **sites à contenu érotique ou pornographique ou à caractère violent et aux sites de jeux d'argent** ou la mise en ligne de tels sites.

Il est également **interdit de procéder au téléchargement de contenus protégés par un droit de propriété intellectuelle sans l'accord du titulaire du droit.**

L'Usager est informé que l'utilisation des matériels ou services de l'EPN, c'est-à-dire qui ne lui appartiennent pas, lui **interdit de se prévaloir de l'exception de copie privée ou de représentation dans le cercle de famille.** Les mêmes restrictions s'appliquent à l'utilisation des logiciels.

### **2.3. Création d'œuvres**

Les **œuvres créées par l'Usager** dans le cadre notamment de réalisations multimédias ou de communications en ligne assurées au sein de l'EPN ont vocation à être **protégées par le droit d'auteur.**

L'Usager s'engage à faire figurer une information précise sur les modes d'utilisation autorisés pour chacun des documents qui seraient ainsi publiés. D'une manière générale, l'ensemble des contenus proposés devra comporter autant que possible l'ensemble des éléments nécessaires à l'analyse de leur validité juridique (auteur, source d'origine, qualité de l'auteur, date de publication), ainsi que des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adaptation, nature des modifications apportées).

### **2.4. Utilisation correcte des services**

L'Usager s'engage à effectuer une **utilisation raisonnable des services**, afin d'en éviter la saturation ou la détérioration et de ne pas porter atteinte à la bonne marche de l'EPN.

**Dans cet esprit, il s'engage notamment à :**

- prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition ;
- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ;
- ne pas contourner les systèmes de sécurité ;
- ne pas introduire des programmes virus, espions, ou nuisibles ;
- ne pas installer un logiciel sur un ordinateur ou le rendre accessible sur le réseau sans l'autorisation de l'EPN.

## 2.5. Disponibilité des services

L'EPN définit les dates et horaires durant lesquels il accueillera du public ainsi que les créneaux qu'il affecte aux diverses activités qu'il propose.

Les aléas tant humains que techniques peuvent l'amener à suspendre, reporter ou interrompre un service ou une activité initialement programmée, sans que cela puisse engager sa responsabilité.

Lorsqu'il offre à l'Usager la possibilité d'accéder à distance à ses services, l'EPN ne garantit pas le fonctionnement permanent de ses services.

## 2.6. Sauvegarde des données de l'Usager

Lorsqu'il offre la possibilité de stocker des données sur ses systèmes, l'EPN peut fixer une quantité maximale à ne pas dépasser par l'Usager.

L'EPN ne garantit ni la disponibilité, ni l'intégrité des données déposées par l'Usager sur ses systèmes.

L'EPN s'engage à ne pas porter atteinte à la confidentialité des données déposées sur ses systèmes et met en place des mesures destinées à garantir cette confidentialité vis-à-vis des tiers.

## 2.7. Données à caractère personnel (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés)

2.7.1. Acceptation par l'Usager de la collecte et du traitement de ses données L'Usager autorise l'EPN à collecter des données nominatives le concernant et à les traiter pour les finalités suivantes :

- l'accomplissement de ses missions telles que définies par son statut ;
- l'accomplissement de ses obligations légales lorsqu'il met en place une activité réglementée, comme par exemple celle d'hébergement ;
- le contrôle du respect par l'utilisateur des obligations découlant de la Charte

2.7.2. Droit d'accès et de rectification

L'Usager, justifiant de son identité, peut exiger du responsable du traitement que soient portées à sa connaissance les données le concernant et que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, les données à caractère personnel le concernant, qui sont inexactes, incomplètes.

## 2.8. Responsabilité de l'EPN

L'EPN n'apporte aucune garantie quant au caractère licite, véridique ou inoffensif des contenus que l'Usager serait amené à rencontrer, lors de l'utilisation de ses services.

L'EPN ne saurait être tenu responsable du contenu émis par les usagers, via ses services.

**L'Usager est seul responsable de toute utilisation illégale ou préjudiciable de l'accès à Internet proposé par l'EPN, notamment des actes de téléchargement sans autorisation d'œuvres protégées.**

## 3. Conditions particulières d'utilisation de certains services

### 3.1. Accès à Internet

L'EPN s'engage à informer l'Usager de l'existence de moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services ou de les sélectionner et à proposer au moins un de ces moyens.

L'EPN s'engage à informer l'Usager de l'existence de moyens techniques qui permettent de contrôler l'accès à distance des postes de travail des utilisateurs durant leur connexion.

Il appartient aux titulaires de l'autorité parentale de mettre en garde le mineur quant aux différents risques inhérents à l'utilisation d'internet.

L'EPN conserve pendant un an, les données relatives à l'identification des numéros d'abonnement ou de connexion à des services de communication électronique, au recensement de l'ensemble des numéros d'abonnement ou de connexion d'une personne désignée.

De plus, l'EPN détient et conserve les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont il est prestataire.

### 3.2. Messagerie

L'EPN se limite à fournir le support technique nécessaire à la mise en place de la messagerie. Il n'exerce aucun contrôle sur le contenu des messages échangés qui demeurent sous la responsabilité de leur auteur.

### 3.3. Forum

L'EPN se limite à fournir le support technique nécessaire à la mise en place éventuelle de forum par les Usagers. Ces derniers en assument la gestion et sont seuls responsables du contenu des messages affichés.

L'EPN n'intervient pas en qualité de modérateur sur le contenu de ces forums.

### 3.4. Site Internet

Lorsque l'Usager crée son propre site Internet, une page personnelle, ou assimilée, un forum, il s'oblige, à donner un accès facile, direct et permanent, pour les destinataires de ses services et pour les autorités publiques, aux informations l'identifiant, c'est-à-dire son nom, son adresse géographique, son adresse de courrier électronique, son numéro de téléphone ainsi que le nom, la dénomination ou la raison sociale, l'adresse et le numéro de téléphone de l'hébergeur de son site. Le créateur du site ou de la page personnelle assume le rôle de directeur de la publication.

## 4. Contrôles et sanctions

### 4.1. Teneur des moyens de contrôle

L'EPN peut disposer de moyens techniques pour procéder à des contrôles de l'utilisation de ses services.

- Consulter la mémoire cache ;
- Contrôler les flux ;
- Limites d'accès au serveur proxy ;
- Pare-feu ;
- Consultation des pages web hébergées sur ses systèmes ou générées par l'Utilisateur ;
- Contrôle des données de connexion et suivi de l'utilisation des différents postes.

Il garantit l'Usager que seuls ces moyens de contrôle sont mis en œuvre.

Ces contrôles techniques peuvent être effectués, dans un souci :

- soit, de protection des Usagers et notamment des mineurs ;
- soit, de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques ;
- soit, de vérification que l'utilisation des services reste conforme à la présente charte ;
- mise en place d'un système de pilotage d'ordinateur à distance.

### 4.2. Suspension, restriction ou résiliation de l'accès

Lorsqu'il constate une utilisation contraire à la présente charte, l'EPN peut décider une suspension, une restriction, voire une résiliation de l'accès à ses services en fonction de la gravité du non respect de la charte.

### 4.3. Poursuites civiles et pénales

En toutes hypothèses, l'Usager qui contreviendrait à la présente charte s'exposerait aux poursuites civiles et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

## 5. Modifications ultérieures de la charte

L'utilisateur accepte dès à présent les modifications ultérieures qui pourraient être apportées à la présente charte du fait des évolutions législatives et technologiques.

**MAI 2012**